TOULOUSE MÉTROPOLE - 37 COMMUNES ENSEMBLE





Mondonville

La Tour de l'Horloge

La Tour est construite entre 1844 et 1852 par le maçon Rives de Mondonville. Cette tour de style Campanile est érigée au milieu du village afin de porter l'horloge à la vue des habitants, conformément aux exigences du préfet qui ne peut autoriser l'établissement d'un bureau de poste que si la commune se dote d'une horloge visible.


Tour de l'Horloge

Le Parc de la Tuilerie

D'une surface de 2 ha, le parc de la Tuilerie est aménagé en bas de la commune. Le ruisseau du Gajéa serpente à travers ce parc.


Parc de la Tuilerie

Cornebarrieu

L'Église Saint-Clément

L'église est construite au VIIIe siècle. Au début du XXe siècle, elle est agrandie par l'adjonction de deux chapelles dédiées à la Vierge et à Saint Jean. Située au sommet du promontoire, elle comporte une grande nef soutenue d'un mur de contrefort. Le clocher mur à pignon aigu tourné vers le village a quatre cloches.


Église Saint-Clément

Brax

Le Château de Brax

Le Château de Brax a été construit à 3 époques : XIIIe, XVIe et XVIIIe siècle. Il est classé aux monuments historiques depuis 1946. Le Château appartient désormais à l'association pour la Sauvegarde des Enfants Invalides. Le bâtiment abrite l'Institut pour le Développement de l'Audition et la Communication (IDAC).


Château de Brax

Colomiers

Le Pont Saint-Jean

Ce pont en briques foraines qui enjambe l'Aussonnelle fut construit en 1813, sur la route qui va de la forêt de Bouconne à Toulouse. L'ouvrage est à cheval sur les communes de Colomiers, Cornebarrieu et Pibrac.


Pont Saint-Jean

Pibrac

La Basilique Sainte-Germaine

Cette basilique construite à partir de 1901 avait pour objectif d'accueillir les nombreux pèlerins qui traversent Pibrac (sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle). Les travaux devaient durer 4 à 5 ans mais les aléas techniques, les guerres et la rareté des matériaux ont prolongé les travaux jusqu'en 1967, année du centenaire de la béatification de Sainte Germaine. Le bâtiment fait 62 mètres de long et 30 mètres de large.


Basilique Sainte-Germaine


Base de loisirs de Bouconne

La Base de loisirs de Bouconne

La Base de Loisirs de Bouconne, gérée par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Forêt de Bouconne, accueille le public amoureux de la nature sur des installations de loisirs et de découverte de l'environnement.

Piscine, tennis, minigolf, circuits VTT, aire de jeux pour enfants, aire de pique-nique, chemins de randonnées et autres équipements sont à disposition des visiteurs.

Ouverte toute l'année, la Base de Loisirs propose également des expositions temporaires et des week-ends à thèmes comme les Journées Nature, les Journées Mycologie avec exposition de champignons et divers ateliers de découverte de Bouconne.

Tout le programme est sur le site www.bouconne.fr

CONTACTS UTILES

Toulouse Métropole
6 rue René-Leduc B.P. 35821
31505 Toulouse cedex 5
Tél. : 05 81 91 72 00
www.toulouse-metropole.fr
contact@toulouse-metropole.fr

CDRP Haute-Garonne
(Comité Départemental de Randonnée Pédestre)
5 port Saint-Sauveur
31500 Toulouse
Tél. : 05 34 31 58 31
cdrp31@free.fr

ACIR (Association de Coopération interrégionale - Les chemins de Saint-Jacques de Compostelle)
4 rue Clémence-Isaure 31000 Toulouse
Tél. : 05 62 27 00 05
www.chemins-compostelle.com

ONF (Office National des Forêts)
262 route de Landorthe 31800 Saint-Gaudens
Tél. : 05 62 00 80 20
www.onf.fr

Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Forêt de Bouconne
Tél. : 05 61 85 40 10
www.bouconne.fr

Réalisé par : toulouse métropole

& Balade nature culture dans Toulouse Métropole n° 1

De l'Aussonnelle à la forêt de Bouconne

Brax | Colomiers | Cornebarrieu
Mondonville | Pibrac



GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Pour nous aider à préserver le site, la qualité de vos loisirs et votre sécurité, voici nos conseils :

- respectez la nature et les riverains (emportez vos déchets, préservez la végétation),
- soyez prudents sur le réseau vert ou sur votre route ; votre propre responsabilité est engagée,
- en toutes circonstances, rester courtois entre piétons, cavaliers, vététistes, agriculteurs, riverains et chasseurs.

Et quelques règles à suivre :

- ne pas faire de feu,
- ne pas circuler avec un véhicule à moteur,
- stationner sur les parkings aménagés,
- ne pas entrer dans les propriétés privées,
- respecter les règles de priorité sur les chemins : le vététiste doit céder le passage au cavalier et au piéton, le cavalier doit laisser le passage au piéton,
- tenir son chien à l'approche d'autres promeneurs.

Si vous observez un problème sur votre parcours (dégradation du sentier ou d'un panneau d'orientation), vous pouvez contacter Toulouse Métropole par courriel à **randovelo@toulouse-metropole.fr.**

Crédit photos : Toulouse Métropole - Direction Mobilités Gestion Réseaux